

Objectif : Définir, constater et réprimer les infractions en matière d'urbanisme

Intervenant : Avocat, maître de conférence à l'Université de Cergy-Pontoise

Public concerné : Elu(e)s, agents, collaborateurs de cabinet

Programme :

- Les infractions prévues par le code de l'urbanisme : Les fondements textuels ; L'élément matériel de l'infraction ; L'élément moral de l'infraction.
- Les autres infractions relatives aux modalités d'occupation du sol
- La responsabilité et les sanctions : L'auteur de l'infraction ; Les cas d'irresponsabilité pénale ; Les sanctions prévues et pratiquées.
- La procédure répressive : La constatation de l'infraction ; Les poursuites ; Le procès pénal ; Le prononcé des sanctions.
- L'exécution des sanctions

Durée :

Une journée de 09:00 à 17:00

Lieu :

Union des Maires, 38 rue de la Coutellerie, Pontoise

Frais de participation :

Prix nets par jour et par personne :

- o Moins de 500 habitants : 165 €
- o De 500 à 999 habitants : 185 €
- o De 1000 à 3999 habitants : 195 €
- o De 4000 à 9999 habitants : 205 €
- o + De 9999 habitants : 215 €